

Réf : JMD/DAF/023/04/2022

Décision n°012-2022
Portant délégation de signature spécifique
à l'intérim de direction

Le directeur général du Centre Hospitalier de Mayotte,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu l'arrêté de Centre National de Gestion du 15 février 2022 prononçant la nomination en qualité de directeur du Centre Hospitalier de Mayotte, Jean-Mathieu DEFOUR, à compter du 19 avril 2022 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Christophe BLANCHARD, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint chargé des Affaires générales et communication au sein du centre hospitalier de Mayotte à compter du 1^{er} décembre 2019 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Matthieu GUYOT, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint chargé des Ressources Humaines et de la formation au sein du centre hospitalier de Mayotte à compter du 1^{er} mars 2020 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion détachant Monsieur Mahafourou SAIDALI, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint chargé des Affaires financières au sein du centre hospitalier de Mayotte à compter du 5 avril 2021 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Guy ALLOUARD, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint chargé des Affaires Médicales au sein du centre hospitalier de Mayotte à compter du 14 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Madame Aurore CHICHE, directeur d'hôpital, en qualité de directrice adjointe chargée des Achats et de la Logistique au sein du centre hospitalier de Mayotte à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Benoît DURAND, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint chargé des plans et travaux au centre hospitalier de Mayotte à compter du 1^{er} décembre 2020.

Considérant l'organigramme de direction commune du Centre hospitalier de Mayotte et notamment son organisation en pôle de direction.

DECIDE

Article 1

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Jean-Mathieu DEFOUR, Directeur général du Centre hospitalier de Mayotte.

Article 2 – Délégation générale de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général

Alinéa 1

- En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Jean-Mathieu DEFOUR, Directeur général**, délégation générale de signature est donnée à **M. Christophe BLANCHARD, Directeur général adjoint** à l'effet de signer, pour et au nom de M. Jean-Mathieu DEFOUR, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre hospitalier de Mayotte.
- En cas d'empêchement ou d'absence simultanée de **M. Jean-Mathieu DEFOUR** et de **M. Christophe BLANCHARD**, délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Matthieu GUYOT, Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines et de la Formation** à l'effet de signer, pour et au nom de M. Jean-Mathieu DEFOUR, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre Hospitalier de Mayotte.
- En cas d'empêchement ou d'absence simultanée de **M. Jean-Mathieu DEFOUR, M. Christophe BLANCHARD** et de **Monsieur Matthieu GUYOT**, délégation de signature est donnée à **M. Mahafourou SAIDALI, Directeur adjoint chargé des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion**, à l'effet de signer, pour et au nom de M. Jean-Mathieu DEFOUR, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre hospitalier de Mayotte.
- En cas d'empêchement ou d'absence simultanée de **M. Jean-Mathieu DEFOUR, de M. Christophe BLANCHARD, de M. Mathieu GUYOT** et de **Monsieur Mahafourou SAIDALI**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Guy ALLOUARD, directeur adjoint chargée des Affaires Médicales**, à l'effet de signer, pour et au nom de M. Jean-Mathieu DEFOUR, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre hospitalier de Mayotte.
- En cas d'empêchement ou d'absence simultanée de **M. Jean-Mathieu DEFOUR, de M. Christophe BLANCHARD, de Monsieur M. Mathieu GUYOT, de Mahafourou SAIDALI** et de **M. Guy ALLOUARD**, délégation de signature est donnée à **Madame Aurore CHICHE, Directrice adjointe chargée des Achats et de la Logistique**, à l'effet de signer, pour et au nom de M. Jean-Mathieu DEFOUR, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre hospitalier de Mayotte.
- En cas d'empêchement ou d'absence simultanée de **M. Jean-Mathieu DEFOUR** et de **M. Christophe BLANCHARD, de M. Mathieu GUYOT, de Monsieur Mahafourou SAIDALI, M. Guy ALLOUARD** et de **Madame Aurore CHICHE**, délégation de signature est donnée à **M. Benoît DURAND, Directeur adjoint chargé des plans et travaux**, à l'effet de signer, pour et au nom de M. Jean-Mathieu DEFOUR, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre hospitalier de Mayotte

Alinéa 2 : Domaines exclus de la délégation générale de signature décrite à l'alinéa 1

Les actes suivants sont réservés à la signature du Directeur général, sauf en cas d'urgence avérée soumise à l'appréciation du Directeur général.

Mesures d'ordre financier et économique

- Contrats d'emprunts ;
- Actes de disposition concernant le patrimoine des établissements.

Mesures relatives à la gestion des personnels du CHM

- Décisions relatives à l'élaboration des organigrammes et aux notes de service à portée générale qui ont vocation à intégrer le règlement intérieur du Centre hospitalier de Mayotte ;
- Décisions relatives aux créations, aux transformations ou aux suppressions des emplois médicaux ;
- Mesures relatives au recrutement ou à la fin de fonction des cadres de direction, cadres administratifs, soignants, techniques ou médico-techniques ;
- Décisions relatives à l'engagement des procédures disciplinaires concernant le personnel médical, les cadres de direction, l'encadrement supérieur ;
- Décisions relevant de la gestion des logements de fonction et du patrimoine de la dotation non affectée ;
- Décisions relatives aux achats et aux affectations des véhicules confiés aux personnels de direction.

Mesures relatives aux contentieux

Les actes concernant les dossiers contentieux et engageant juridiquement le Centre hospitalier de Mayotte devant les tribunaux.

Article 3 : Astreinte de direction

Dans le cadre de l'astreinte de direction du CHM assurée par les personnels de direction et les cadres habilités, délégation est donnée à chaque Directeur et cadre figurant au tableau de garde, selon le planning établi par la Direction générale, à l'effet de signer tout document (actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte, etc.) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins.

Article 4 : Effet et publicité

La présente délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et fera l'objet d'une transmission à chaque direction fonctionnelle du Centre hospitalier de Mayotte.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHM et affichée au sein de l'établissement sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet.

Fait à Mamoudzou, le 20 avril 2022

Le Directeur général



Jean-Mathieu DEFOUR



Transmission

Pour notification

- Monsieur Christophe BLANCHARD, directeur général adjoint
- Monsieur Mahafourou SAIDALI, directeur des Affaires financières et du contrôle de gestion
- Monsieur Matthieu GUYOT, Directeur des Ressources Humaines et de la formation
- Monsieur Guy ALLOUARD, directeur des Affaires Médicales
- Madame Aurore CHICHE, Directeur des Achats et de la logistique
- Monsieur Benoît DURAND, Directeur des Services Techniques

Pour communication

- Comptable du CHM
- Membres du conseil de surveillance du CHM

Pour publication

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte
- Site internet du CHM

Pour information

- Equipe de direction du CHM

-